

Informations légales RGPD :

Les informations collectées font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de l'association diocésaine de Beauvais. Ce traitement, qui a pour première finalité l'organisation du pèlerinage à Lourdes, est fondé juridiquement sur l'exécution de mesures précontractuelles et contractuelles. Vos données d'identité et de contact sont également utilisées pour vous solliciter dans le cadre de la collecte de dons. Cette seconde finalité est juridiquement basée sur l'intérêt légitime de l'association diocésaine de pourvoir à ses propres moyens. Une troisième finalité, fondée sur l'intérêt légitime de l'association diocésaine de soutenir sa pastorale, consiste à vous proposer d'autres pèlerinages ou événements et à vous tenir informé de l'actualité du diocèse. Les destinataires des données sont les personnes habilitées des services des pèlerinages, de la collecte des dons, de la communication et les partenaires concourant à l'organisation du pèlerinage. L'association diocésaine s'interdit toute cession de vos données à un tiers. La durée de conservation des données collectées est précisée dans le tableau ci-dessous. Vous disposez du droit de demander au responsable de traitement dpo@oise-catholique.fr l'accès à vos données, leur rectification ou effacement et leur portabilité. Vous pouvez également vous opposer et introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'exigence de fourniture de vos données à caractère personnel conditionne votre participation au pèlerinage.

Type de données	Durée d'exploitation	Durée des obligations légales d'archivage	Observations
Identification et coordonnées	3 ans à compter de la dernière activité	0	Permet de proposer des activités diocésaines en lien ou non avec le pèlerinage et de solliciter dans le cadre du don
Fiche d'inscription, données nécessaires à l'organisation du voyage	Durée du pèlerinage	5 ans	Dont : Personne à prévenir, Responsable légal, Droit d'image. Certains documents comme l'annuaire des pèlerins peuvent être versés aux Archives historiques diocésaines
Données comptables	Maximum 2 ans	10 ans	Les données sont maintenues dans la base de données opérationnelles jusqu'à validation des comptes par le commissaire aux comptes
Photographie, vidéo, enregistrements sonores	Sans limites	5 ans pour ce qui concerne la publication (prospectus, revue...)	Les œuvres sont versées aux Archives historiques diocésaines, lorsqu'elles ne représentent plus d'intérêt à être exploitées